



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CASINO DE BERCK-SUR-MER :
LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS A ACCORDÉ
LE CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE.**

Arras, le 18 février 2026

La délégation de service public confiée au groupe Partouche pour l'exploitation du casino de Berck-sur-Mer a expiré le 31 décembre 2025.

Depuis cette date, l'État et la commune ont engagé de nouvelles démarches juridiques et contractuelles, dans un contexte de changement d'exploitant et de risque social pour une quarantaine de salariés.

Le Conseil d'État a jugé de manière définitive que le bâtiment du casino constitue un bien de retour, indispensable au fonctionnement du service public, et qu'il appartient en conséquence à la commune de Berck-sur-Mer.

Le préfet du Pas-de-Calais considère à l'appui de sa décision que cette qualification relève exclusivement de la compétence du juge administratif. Dès lors, les juridictions judiciaires ne peuvent pas remettre en cause cet état de droit et leurs décisions doivent être considérées comme sans effet.

C'est après étude approfondie du dossier que François-Xavier LAUCH, préfet du Pas-de-Calais, agit dans le cadre strict du droit afin de trancher la situation devenue problématique. Il a par ailleurs demandé, par un déclinatoire de compétences, au tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer de se déclarer incompétent pour connaître de ce litige.

Dans ce contexte, et conformément aux décisions rendues par le Conseil d'État et le tribunal administratif, le préfet a accordé le concours de la force publique.

La police nationale est intervenue pour permettre l'exécution de la décision. Les serrures ont été changées afin de garantir la reprise des lieux. Un état des lieux a été réalisé. Les biens mobiliers sont tenus à la disposition de l'ancien délégataire.

Service départemental de la communication interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62



Prefecture du Pas-de-Calais